

COMMUNE DE BIEUZY

AR n°2015008

Arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de BIEUZY

Le Maire,

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R. 123-14 et R. 123-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06 décembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 octobre 2014 approuvant l'institution d'une zone de préemption des espaces naturels et sensibles du département sur la commune de BIEUZY,

Vu la délibération de la commission permanente du conseil général en date du 16 janvier 2015 créant la zone de préemption des espaces naturels et sensibles du département sur la commune de BIEUZY,

ARRÊTE**Article 1**

Le Plan Local d'Urbanisme de BIEUZY est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, a été ajouté aux annexes du plan le document suivant :

— Zone de préemption des espaces naturels et sensibles du département

Article 2

Ce document est tenu à disposition du public à la mairie. Il est également accessible sur le site Internet de la commune à l'adresse www.bieuzy.fr

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4

M. le Maire et Me la secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A BIEUZY, le 15/10/2015,
Le Maire,
Léon QUILLERÉ.

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600164-20151103-2015008-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 09-11-2015

Publication le : 09-11-2015



Le Maire,

Léon QUILLERÉ